



## Les continuités et les corridors écologiques

### L'essentiel sur MPM

L'étude des continuités et corridors écologiques de MPM (2011) a permis de définir le réseau écologique local terrestre et aquatique (hors espaces maritimes) et d'analyser sa fonctionnalité.

Les cœurs de nature, vastes, demeurent bien préservés. Ce sont principalement les massifs calcaires auxquels s'ajoutent l'étang de Bolmon, son lido et les milieux humides proches, le plateau de la Mûre, les îles et archipels, ainsi que la partie amont des cours d'eau Cadière et Huveaune.

Les grandes liaisons écologiques encore fonctionnelles se situent entre les étangs de Berre et Bolmon, le long de la Cadière, au sein du massif de la Nerthe, entre la Nerthe et le secteur Marinier/Moulin du Diable, entre les massifs de l'Étoile et du Garlaban, entre Saint-Cyr et le massif des Calanques. Bien que fonctionnelle, la liaison entre les massifs des Calanques et Sainte-Baume/Grand Caunet demeure extrêmement fragile.

Des liaisons écologiques ont été dégradées, voire rompues.

Cinq secteurs ont ainsi été isolés les uns des autres :

- l'Étoile, le plateau de la Mûre et le Garlaban ;
- le massif des Calanques et la Chaîne de Saint-Cyr ;
- le massif de la Sainte-Baume ;
- le Cap Canaille, le Grand Caunet et le secteur de La Louisiane.

Cette fragmentation du territoire est causée par les grandes infrastructures autoroutières qui ne présentent pas assez – voire aucun – point de franchissement (A7, A50, A51, A52) et par les continuums

urbains parfois très denses, à l'image de celui de Marseille-Aubagne. Ils constituent autant d'obstacles aux déplacements et/ou de goulots d'étranglements contraignant et restreignant les points de passages des espèces. La liaison aquatique de l'Huveaune est également dégradée à cause de nombreux seuils et d'un point de rupture majeur lié au détournement de son lit naturel au niveau de Sainte-Marguerite (La Pugette).

Les liaisons locales, à l'interface de l'espace urbain et de la nature, sont soumises à de fortes pressions. Leur maintien représente à ce titre un enjeu prioritaire. Parmi les exemples les plus significatifs :

- la plaine agricole de Châteauneuf à l'interface des milieux humides du Bolmon et du massif de la Nerthe ;
- le site "plateau de la Mûre/Petit Sanguin/Mayans/Peyrards" à l'interface des espaces urbains de Marseille et du massif de l'Étoile ;
- le site "Barrasse/Denise/Escourtine/Camoins" à l'interface des espaces urbains de Marseille et du massif du Garlaban.

### Clés de lecture de la carte

#### Cœur de nature

Autres dénominations connues : réservoir de biodiversité, zone centrale, zone nodale, zone noyau.

Les cœurs de nature sont des ensembles à caractère naturel, distribués sur une étendue plutôt importante, dans lesquels la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Un cœur de nature est fonctionnel lorsqu'une espèce peut satisfaire à toutes ses fonctions biologiques : alimentation, reproduction, repos. Ils se composent des espaces naturels protégés, des espaces naturels dont la biodiversité a été inventoriée (ZNIEFF type 1) et des espaces naturels

contigus et en extension de ces zonages car ils en augmentent la pertinence et la fonctionnalité écologique (zones tampons).

#### Corridor écologique

Autres dénominations connues : liaison, corridor biologique, bio-corridor. Les corridors écologiques sont des voies de communication empruntées par la faune et la flore. Ils relient les cœurs de nature et les écosystèmes ou les habitats d'une espèce, permettant ainsi sa dispersion et sa migration. Le corridor peut également être un habitat en tant que tel. Les corridors peuvent être linéaires et continus (haies, cours d'eau et leur rive, chemins et bords de chemins, etc.) ou discontinus (« en pas japonais ») à l'image des bosquets. Les milieux artificialisés de type agricole ou urbain peuvent également jouer ce rôle.

#### Liaison locale

Les liaisons locales sont des zones de passage qui participent de la biodiversité des espaces à l'interface de la ville et de la nature, ainsi qu'aux échanges entre les cœurs de nature et leurs espaces périphériques. Ces liaisons permettent notamment l'accès des espèces aux "zones refuges" dans des secteurs artificialisés ou très contraints. Certaines sont supports de fonctions toutes aussi importantes (paysage, déplacements doux, etc.).

#### Fondement juridique

*Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite « Grenelle 1 ».*

*Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 ».*